

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 11 avril 2022 – 20 heures Salle du Conseil Municipal

Présents : Mesdames Nathalie GASC, Séverine QUENNESSEN, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Emmanuel BEAUVOIS, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Nicolas DUCHEMIN, Jean-Pierre REVEL, Michel SAUTEREAU.

Pouvoirs :

Monsieur Jean LEFEVRE à Monsieur Michel SAUTEREAU
Madame Camille NORMAND à Madame Alison PETIT

Absente excusée : Madame Nadia SOLLOGOUB

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis la dernière séance.

M. CAVOY s'interroge sur le déplacement à la Médiathèque de Cosne des enfants du Centre de Loisirs pour Pâques. Neuvy dispose elle aussi d'une médiathèque. Monsieur le Maire précise que les expositions que vont visiter les enfants sont principalement organisées à Cosne.

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements formulés par la famille de l'habitante qui a fêté ses 100 ans le 19 mars dernier, pour les présents offerts par la Municipalité.

Une stagiaire de 3^{ème}, venue une semaine en février, remercie la municipalité ainsi que les agents pour l'accueil qui lui a été réservé.

Monsieur le Maire rappelle enfin d'être vigilant en ces fêtes de Pâques quant à la consommation de chocolats de la marque KINDER, dont certains produits ont été retirés de la vente. La collectivité a relayé par internet l'information d'alerte transmise par les services de l'Etat à ce sujet. N'hésitez pas à consulter la liste des produits incriminés.

Questions à l'ordre du jour

1- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources a été compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, dont le taux a été rajouté à celui de la commune.

Pour rappel, les taux fixés en 2021 étaient les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 40,94% (17,04%, pour la part communale + 23,90%, pour la part départementale)
- Taxe foncière (non bâti) : 54,79 %

Monsieur le Maire précise par ailleurs que la loi de finances 2022 a revalorisé les bases locatives de 3,4% pour tenir compte de l'inflation. Cette disposition a pour effet mathématique d'augmenter le montant des taxes foncières.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2022, comme suit :

	Bases notifiées	Taux appliqués par l'Assemblée délibérante	Produit voté par l'Assemblée délibérante
Taxe foncière (bâti)	1 536 000	40,94 %	628 838 €*
Taxe foncière (non bâti)	41 700	54,79 %	22 847 €*
			651 685 €

*Chiffres arrondis à l'euro le plus proche

2- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 BUDGET COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2021 conformes aux comptes administratifs :

Budget Commune :

- Section de fonctionnement
Dépenses : 1 404 864,73 €
Recettes : 1 777 018,94 € + report 2020 521 225,65 € = 2 298 244,59 €

Soit un excédent de 893 379,86 €

- Section d'investissement
 Dépenses : 709 707,65 €
 + RAR 204 867,19 €
 + report 2020 177 791,01 € = 1 092 365,85 €
 Recettes : 640 955,85 €
 + RAR 33 989,00 € = 674 944,85 €
 Soit un déficit de 246 542,81 € avec RAR, un déficit de 417 421,00 € (*besoin de financement*)

Budget Assainissement :

- Section d'exploitation
 Dépenses : 32 735,17 €
 Recettes 43 853,40 € + report 2020 7 507,09 € = 51 360,49 €
 Soit un excédent de 18 625,32 €

- Section d'investissement
 Dépenses : 339 120,64 €
 + RAR 1 300,00 € = 340 420,64 €
 Recettes : 198 931,56 €
 + RAR 87 204,00 €
 + report 2020 127 030,00 € = 413 165,56 €
 Soit un excédent de 325 961,56 € avec RAR, un excédent de 72 744,92 €

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

3- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 BUDGET COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Aussi, à la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée. La présidence de la séance est laissée à Monsieur Thierry ARLETTAZ, Adjoint au Maire, pour présenter les comptes administratifs 2021 dressés par Monsieur Patrick BONDEUX :

Compte administratif principal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		521 225,65	177 791,01		177 791,01	521 225,65
Opérations de l'exercice	1 404 864,73	1 777 018,94	709 707,65	640 955,85	2 114 572,38	2 417 974,79
TOTAUX	1 404 864,73	2 298 244,59	887 498,66	640 955,85	2 292 363,39	2 939 200,44
Résultats de clôture		893 379,88	246 542,81		246 542,81	
Restes à réaliser			204 867,19	33 989,00	204 867,19	33 989,00
TOTAUX CUMULES	1 404 864,73	2 298 244,59	1 092 365,85	674 944,85	2 497 230,58	2 973 189,44
Résultats définitifs		893 379,86	417 421,00			475 958,86

Compte annexe pour le service de l'Assainissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		7 507,09		127 030,00		134 537,09
Opérations de l'exercice	32 735,17	43 853,40	339 120,64	198 931,56	371 855,81	242 784,96
TOTAUX	32 735,17	51 360,49	339 120,64	325 961,56	371 855,81	377 322,05
Résultats de clôture		18 625,32	13 159,08			145 655,32
Restes à réaliser			1 300,00	87 204,00	1 300,00	87 204,00
TOTAUX CUMULES	32 735,17	51 360,49	340 420,64	413 165,56	373 155,81	464 526,05
Résultats définitifs		18 625,32		72 744,92		91 370,24

Les comptes de résultats de l'exercice 2021 sont approuvés à l'unanimité.

4- AFFECTATION DES RESULTATS 2021 / BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire regagne l'Assemblée.

Il propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 893 379,86 € comme suit :

- 417 421,00 € en recettes d'investissement au compte 1068 (comble le déficit/besoin de financement)
- 475 958,86 € (le solde) en recettes de fonctionnement au compte 002

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme proposé.

5- AFFECTATION DES RESULTATS 2021 / BUDGET ASSAINISSEMENT

La section d'exploitation du budget d'assainissement réalise un excédent de 18 625,32 €. Il propose de l'affecter comme suit :

- 18 625,32 € en recettes d'exploitation au compte 002

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme proposé.

6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

Monsieur le Maire expose, par chapitre budgétaire, les propositions de crédits en fonctionnement formulés par la Commission Finances.

Il précise que les crédits de cette section ont été augmentés pour faire face notamment à la hausse du prix de l'énergie et notamment du gaz.

Sur ce même chapitre il ajoute que les combustibles et les carburants ont également été revalorisés.

Les crédits ont augmenté pour des dépenses imprévues de réparation de trois véhicules.

Le budget fêtes et cérémonies a été revus à la hausse par rapport à 2021, année durant laquelle aucune manifestation n'a été organisée.

Le coût des transports, à la hausse, a également été pris en compte pour les trajets des écoles et du centre de loisirs.

L'entretien des écoles est désormais quasi-totalement sous-traité.

Concernant le chapitre des frais de personnel, il a été tenu compte d'une hausse prévisible du point d'indice de rémunération des fonctionnaires.

Par ailleurs, des crédits sont prévus pour le passage en leds connectées de l'éclairage public des places de la Paix, Semence, ainsi qu'une partie de la rue Jean Jaurès. L'objectif est de moduler l'intensité lumineuse de ces secteurs suivant les besoins et ainsi réaliser des économies d'énergie non négligeables. Sur ce même compte, les crédits nécessaires à l'enfouissement d'une partie de l'éclairage de la route de la Villeneuve ont été inscrits.

Concernant les recettes de la section de fonctionnement, Monsieur le Maire attire l'attention, cette année encore, sur la partie forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement, qui s'élève à zéro... !

En section d'investissement, Monsieur le Maire propose des crédits pour le financement du dispositif de socle Numérique aux écoles, l'achat d'un ordinateur portable et le renouvellement d'une unité centrale en mairie, ainsi que pour la participation à l'acquisition d'un logiciel de dématérialisation de l'instruction des actes d'urbanisme avec la ville de Cosne. Des crédits sont également prévus pour d'éventuelles acquisitions foncières et pour la végétalisation d'un quart du cimetière, qui débutera à l'automne prochain.

Concernant les bâtiments, il est prévu de poursuivre la modification des canons de serrures de bâtiments pour l'utilisation de clés électroniques, de réaliser l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois notamment.

Le programme pluriannuel de voirie s'achèvera cette année avec la réfection du chemin des Chailloux, du chemin des Vignes, des Fénines et d'une partie de la rue de Bourgogne, qui débutera les mardi 12 et mercredi 13 avril. La municipalité ne pourra mettre œuvre la totalité des réfections prévues en raison de la révision des prix du marché conclu l'année passée.

D'autres travaux de voirie sont prévus rue de Bellevue, à proximité de la future Résidence Séniors.

Des crédits sont également proposés pour débiter la réalisation des fiches actions issues de l'étude de revitalisation centre-bourg. Un retour aux habitants est d'ailleurs prévu le 5 mai prochain. L'horaire et le lieu seront précisés ultérieurement.

L'achat de matériel est également envisagé : des lits pour le centre de loisirs, un broyeur pour le service technique, le renouvellement d'extincteurs, une table de pique-nique Chemin des Mariniers, du mobilier dans la future salle d'urbanisme de la mairie.

Des travaux importants d'assainissement seront réalisés rue des Vignerons cette année, à l'occasion des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable du SIAEP. Le coût du changement des canalisations d'eaux pluviales est supporté par le budget de la Commune.

En recettes d'investissement, peu de subvention pour le moment, les subventions sollicitées n'étant pas encore été notifiées : les subventions du SIEEEN pour l'isolation des combles de la mairie et des logements sociaux, pour l'acquisition des capteurs CO2 aux écoles, la subvention de l'Etat pour le Socle Numériques aux écoles, et la subvention du Département pour l'étude de revitalisation centre-bourg.

Enfin, le projet le plus important est celui de la réhabilitation de l'école élémentaire. Des subventions sont attendues sur ce projet. La consultation pour la maîtrise d'œuvre sera lancée prochainement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2022, comme suit :

CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT VOTES	2 096 165,86 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT VOTEES	1 620 207,00€
+ RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	475 958,86 €
= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 096 165,86 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT VOTEES	1 030 918,62 €
+ RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	204 867,19 €
= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 235 785,81 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT VOTEES	1 201 796,81 €
+RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	33 989,00 €
= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 235 785,81 €
TOTAL DU BUDGET 2022	
DEPENSES	3 331 951,67 €
RECETTES	3 331 951,67 €

7- VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Maire expose, par chapitre budgétaire, les propositions de crédits en section d'exploitation, ainsi que les crédits dévolus aux opérations d'investissement. Cette année, les travaux d'assainissement sont ceux prévus rue des Vignerons. Des subventions sont encore attendues pour cette opération.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2022, comme suit :

CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT VOTES	56 235,83 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT VOTEES	37 610,51 €
+ RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	18 625,32 €
= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	56 235,83 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT VOTEES	149 019,99 €
+ RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 300,00 €
= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	150 319,99 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT VOTEES	63 115,99 €
+RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	87 204,00 €
= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	150 319,99 €
TOTAL DU BUDGET 2020	
DEPENSES	206 555,82 €
RECETTES	206 555,82 €

8- AFFECTATION DE LA DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT (DCE) 2021

La commune s'est vu attribuer une Dotation Cantonale d'Equipement pour l'année 2021 d'un montant de 10759 €, à affecter à des dépenses d'investissement pour des travaux de voirie, sur les bâtiments communaux et l'achat de matériels. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter cette dotation au programme de travaux d'aménagement des extérieurs de l'église.

9- CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE DE CHAUFFERIES BOIS ET RESEAUX DE CHALEUR

Le SIEEEN propose aux communes adhérentes à la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie » et « Conseil En Energie Partagé » de réaliser une étude de faisabilité de chaufferies bois et réseaux de chaleur, subventionnée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) à hauteur de 70 % du montant H.T. de l'étude. La commune est éligible à cette étude qui s'élèverait à 5 740,00 € HT et qui porterait sur la Médiathèque, la future maison des associations, la salle des fêtes, les logements sociaux et la mairie.

Les services de l'Agence Locale de L'Energie de la Nièvre ont également étudié l'opportunité de créer une chaufferie bois aux écoles. Cette installation n'est pas pertinente au regard des travaux à entreprendre et du coût que représenterait une telle installation sur le site.

Monsieur DUCHEMIN sollicite des informations sur le lieu d'implantation de la chaufferie pour les bâtiments retenus. L'étude permettra de statuer sur ce point, mais deux emplacements sont envisagés : le bâtiment de la mairie, qui disposerait d'un espace suffisant, ou le local situé entre la salle des fêtes et le bâtiment de la Poste.

Monsieur le Maire ajoute que les membres de la commission travaux ont visité la chaufferie bois de la commune d'Arquian et ont assisté à une réunion à Saint Saulge le 22 mars dernier. Ils ont pu apprécier les différents équipements qui existent dans le domaine, ainsi que les inconvénients et avantages de ces installations.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les termes de la convention proposée par le SIEEEN, donne pouvoir à M. le Maire pour la signer.

Pas de questions diverses.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur les festivités de ce mois d'avril.

Tout d'abord, le dimanche 3 avril, avec l'organisation d'un départ à Neuvy du rallye promenade de la Faites de la Nationale 7. La matinée, ensoleillée malgré le froid, a attiré les habitants. Monsieur le Maire remercie toutes les personnes présentes pour leur disponibilité.

Puis, ce samedi 9 avril, avec l'organisation de la Foire au Boudin. La pluie a malheureusement effrayé quelques exposants qui ne sont pas venus. Malgré tout, cette 30^{ème} édition a été un franc succès. Merci à tous les participants.

Ce vendredi 15 avril, à 14h, se tiendra le carnaval de l'école.

Samedi 16 avril, une chasse aux œufs sera proposée à la salle polyvalente dans l'après-midi.

Enfin, Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il se rendra à une réunion organisée par la Communauté de Communes sur le calendrier de déploiement de la fibre sur le territoire.

Une réunion est également programmée le 22 avril prochain à Bonny-sur-Loire au sujet de l'utilisation de la déchetterie de Bonny par les habitants du secteur.

Monsieur CAVOY prend la parole. Il souhaite signaler que des enfants se baignaient, les jours précédents, au niveau du barrage de la Loire. La baignade y est strictement interdite. Une personne est décédée l'année passée au même endroit.

Aucune observation n'a été inscrite sur le cahier de doléances.

La parole est laissée au public.

Un administré souhaiterait savoir si l'implantation d'un nouvel opérateur de téléphonie mobile est prévue sur l'antenne située au Bois de Reaux. La municipalité ne dispose pas de cette information.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 2 mai prochain.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h36.

Le secrétaire de séance,
Alison PETIT



Le Maire,
Patrick BONDEUX



